

Perspectives

N°26/058 – 09 mars 2025

France – La Grande Transmission – Une méthodologie pour estimer les montants transférés à l'horizon 2050

La dynamique démographique française conduira à une transmission de patrimoines à horizon 2050 dont les montants n'ont jamais été égalés. Ce phénomène, appelé « grande transmission », constitue un enjeu pour l'ensemble de la société française. Les ménages qui hériteront sont susceptibles d'effectuer des arbitrages patrimoniaux importants sur les sommes reçues. Le marché de l'immobilier résidentiel sera également concerné : les transmissions de logements devraient accroître les mises en vente tandis que les ménages qui hériteront verront leur apport personnel potentiel augmenter. Cependant, du fait de la concentration du patrimoine des ménages français, un accroissement des inégalités d'accès à la propriété pourrait s'opérer. Quant à l'État, il devrait voir ses recettes augmenter, avec la perception des droits de succession et des frais de notaires liés à la hausse des transactions dans l'ancien.

La fondation Jean Jaurès (novembre 2024 ¹) a évalué à 9 000 Mds€ les montants qui seront transmis entre 2025 et 2040, en se fondant sur l'hypothèse selon laquelle les flux successoraux passeraient de 16,1% du PIB en 2025 à 23% en 2040.

Nous proposons ici une projection des flux transmis d'ici à 2050, suivant une méthode qui croise les données agrégées de patrimoine des ménages avec les projections de population publiées par l'Insee. Cela nous permet également d'évaluer la sensibilité des résultats aux hypothèses faites sur deux paramètres clés, à savoir le taux de revalorisation du patrimoine et le taux de croissance de l'épargne des ménages. Le montant des recettes

liées à cette « grande transmission » pour l'État, à système fiscal inchangé, est également estimé.

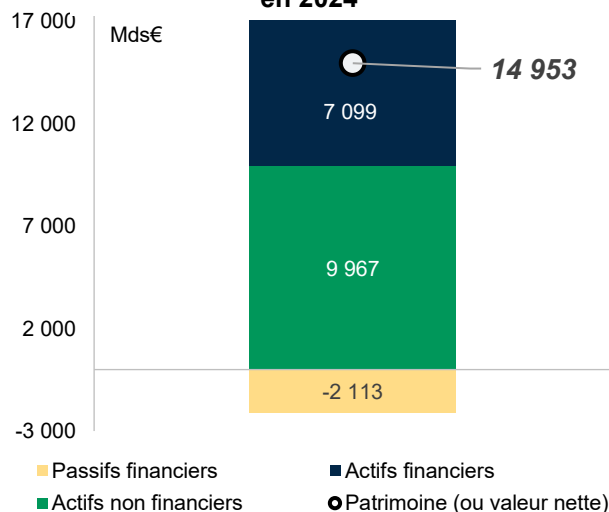
Nous traiterons dans un second article des conséquences de cette « grande transmission » sur les mutations de logements.

Une dynamique démographique qui va amplifier les mouvements de transmission

Un patrimoine net des ménages de 14 953 Mds€ en 2024

D'après l'Insee, en 2024, le montant total des actifs détenus par les ménages s'élève à 17 066 Mds€, tandis que leur passif financier se monte à 2 113 Mds€. Leur patrimoine net, égal aux actifs qu'ils détiennent moins leur passif financier, est donc de 14 953 Mds€.

Actif et passif des ménages français en 2024

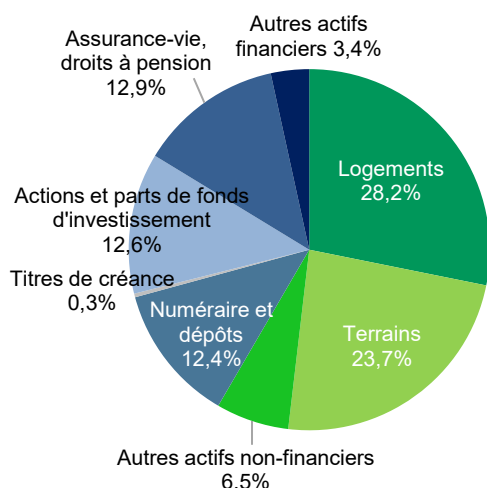


Sources : Insee, Crédit Agricole S.A./ECO

¹ Face à la « grande transmission », l'impôt sur les grandes successions, Alexandre Ouizille, Théo Iberrakene, Boris Julien-Vauzelle, Fondation Jean Jaurès, Novembre 2024

En 2024, l'actif des ménages était composé à 58,4% d'actifs non financiers (logements, autres bâtiments et génie civil, machines et équipements, terrains supportant des bâtiments et des ouvrages de génie civil) et à 41,6% d'actifs financiers (numéraire et dépôts, titres de créance, crédits, actions et parts de fonds d'investissement, assurances-vie et fonds de pension).

Le patrimoine des ménages en 2024 (17 066 Mds€)

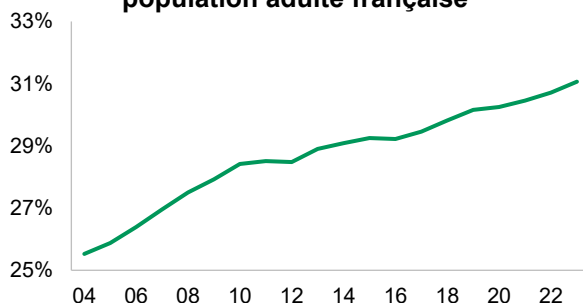


Source : Insee, Crédit Agricole S.A./ECO

Près de 40% du patrimoine des Français est détenu par les ménages retraités

D'après les comptes distributionnels du patrimoine de la Banque de France, en 2024, 37,4% du patrimoine des ménages était détenu par les ménages retraités. Pour comparaison, les retraités résidant en France représentaient 31,1% de la population en 2023.

Part des retraités résidents dans la population adulte française

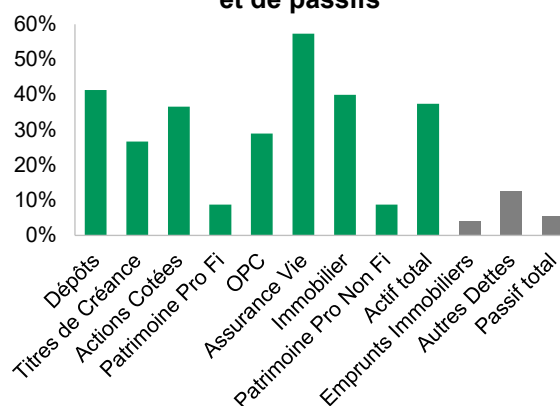


Sources : Insee, Dress, Crédit Agricole S.A./ECO

Les retraités sont sur-représentés dans toutes les composantes du patrimoine des ménages, en particulier sur l'assurance-vie (57,4% de l'encours) et dans une moindre mesure sur les dépôts (41,3%) et l'immobilier (39,9%), à l'exception naturelle du patrimoine professionnel (8,8%).

En revanche, les retraités sont moins endettés que le reste de la population. Seulement 5,6% du total du passif des ménages français (4,1% de la dette immobilière) est dû par un ménage retraité.

Part détenue par les ménages retraités dans chaque type d'actifs et de passifs



Sources : Banque de France, Crédit Agricole S.A./ECO

À horizon 2050, une population française plus âgée

L'Insee publie tous les cinq ans des scénarios de projection de la population française², dont les résultats dépendent d'hypothèses sur l'espérance de vie à la naissance, le taux conjoncturel de fécondité et le solde migratoire. À l'aide de la méthode dite « des composantes »³, une projection de la population française à chaque année jusqu'en 2070 est réalisée à partir des décès, des naissances et de l'apport nouveau de population liée aux migrations.

² Le prochain exercice de projection démographique mené par l'Insee devrait être publié courant 2026. Pour mémoire, l'ensemble des scénarios réalisés lors de l'exercice précédent avaient été mis en ligne en novembre 2021.

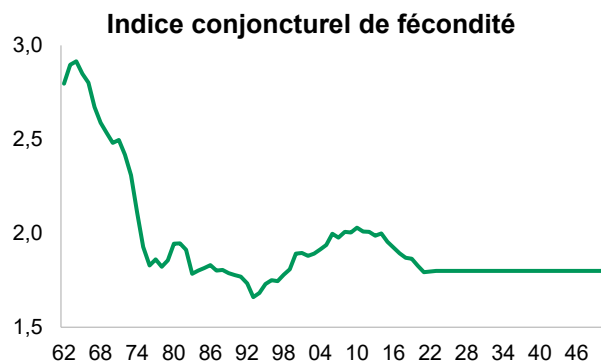
³ Les projections consistent à estimer, année après année, pour les hommes et les femmes séparément, le nombre des

naissances, des décès à chaque âge et le solde migratoire (entrées moins sorties du territoire) également à chaque âge. Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée voir : [Projections de population 2021-2070 pour la France – Méthode et hypothèses Volume 1](#), Insee, Novembre 2021

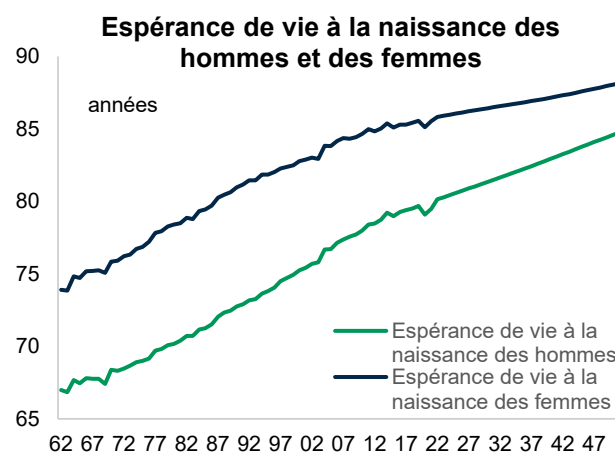
	Hypothèses retenues par l'Insee pour les projections de population		
	Centrale	Basse	Haute
Indice conjoncturel de fécondité	1,80 à partir de 2023	1,60 à partir de 2030	2,00 à partir de 2030
Âge moyen de la maternité	En hausse jusqu'à 33,0 ans en 2052 stable ensuite		
Espérance de vie à la naissance des femmes	90,0 ans en 2070	86,5 ans en 2070	93,5 ans en 2070
Espérance de vie à la naissance des hommes	87,5 ans en 2070	84,0 ans en 2070	91,0 ans en 2070
Solde migratoire annuel	70 000	20 000	120 000

Sources : Insee, Crédit Agricole S.A./ECO

Le scénario central de l'Insee, utilisé pour nos projections, repose sur une hypothèse d'indice conjoncturel de fécondité de 1,8 à partir de 2023, d'espérance de vie à la naissance des femmes de 90 ans en 2070 et de 87,5 ans pour les hommes et de solde migratoire annuel de 70 000.



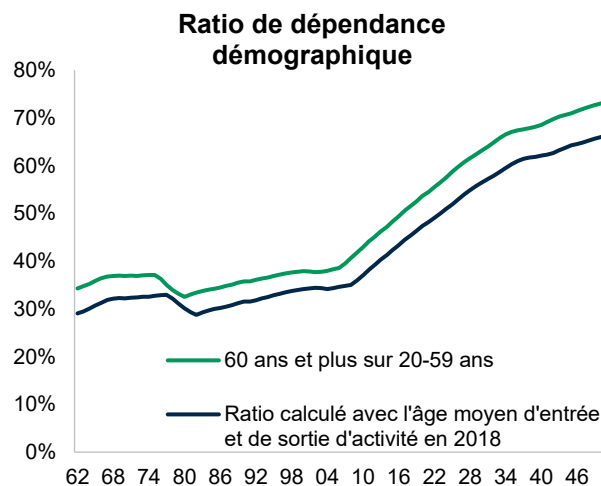
Sources : Insee, Crédit Agricole S.A./ECO



Sources : Insee, Crédit Agricole S.A./ECO

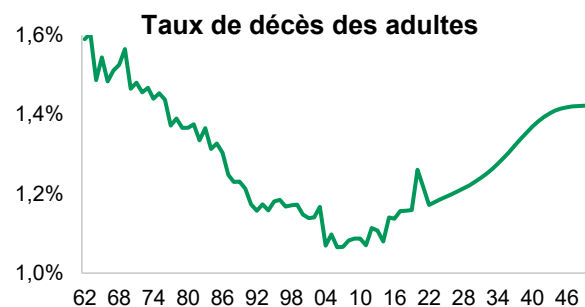
La baisse de l'indice conjoncturel de fécondité, combinée à l'augmentation de l'espérance de vie, conduit à une augmentation de l'âge moyen de la population qui devrait atteindre 44,5 ans en 2040 puis 45 ans à horizon 2050, contre 41,4 ans en 2020.

La population en âge d'être à la retraite devrait occuper une place plus importante dans la population française totale, ce qui se traduit par une hausse du ratio de dépendance démographique⁴. Alors que le ratio, qui rapporte la population des plus de 60 ans à celle des 20-59 ans, était de 34,3% en 1962, il a légèrement augmenté pour s'établir à 37,1% en 1975. Après avoir atteint un point bas en 1980, à 32,5%, il a continuellement augmenté depuis. Entre 1980 et 2006, la hausse a été assez modérée, le ratio s'établissant à 38,6% à la fin de la période. Après 2006, la progression du ratio s'est accélérée pour atteindre 54,5% en 2021. En 2040, il atteindrait 68,5% et 73,1% en 2050.



Sources : Insee, Crédit Agricole S.A./ECO

Compte tenu de la hausse du poids relatif des plus de 60 ans dans la population française, le taux de décès des adultes progresse depuis les années 2010 : il passerait de 1,24% en 2024 à 1,42% en 2046, puis se stabiliserait.



Sources : Insee, Crédit Agricole S.A./ECO

⁴ Le ratio de dépendance démographique, qui mesure le rapport entre le nombre de personnes en âge d'être à la retraite et le nombre de personnes d'âge actif, peut faire l'objet de différentes conventions de calcul. Une première convention, qui est la plus utilisée, consiste à rapporter le nombre de

personnes âgées de 60 ans et plus au nombre de personnes de 20 à 59 ans. La deuxième convention repose sur l'utilisation comme bornes les âges moyens d'entrée en activité et de sortie d'activité observés une année donnée (respectivement 21,3 et 61,1 ans en 2018).

Méthodologie d'estimation des flux transmis

Dynamique du patrimoine

La dynamique de long terme du patrimoine économique (ou patrimoine net⁵) des ménages au cours du temps dépend du taux de valorisation annuel moyen des actifs qui le composent (r) et de l'épargne brute des ménages (S_t). La dynamique du patrimoine peut être formulée comme suit :

$$W_{t+1} = (1 + r) * (S_t + W_t) \quad (1)$$

L'hypothèse retenue sur le **taux de valorisation du patrimoine des ménages** (r) est centrale pour projeter les montants concernés par la grande transmission. Compte tenu de l'horizon temporel retenu dans cet exercice – on se projette à 15 et 25 ans –, un taux de valorisation trop élevé présente un risque élevé de surestimation, par un « effet boule de neige ». Par exemple, si l'on fixe le taux de croissance de l'épargne brute à 1%, et que l'on fait varier le taux de valorisation avec un taux à 2%, le patrimoine atteint 27 646 Mds€ en 2040 (38 469 Mds€ en 2050) ; avec un taux à 5%, il s'élève à 41 885 Mds€ en 2040 (73 852 Mds€ en 2050). Les différences sont donc très importantes.

Au-delà des effets de valorisation liés aux prix de marché, le patrimoine net des ménages évolue grâce aux flux épargnés par les ménages pour investir dans des actifs non financiers et financiers, soit l'**épargne brute** (S_t). Pour rappel, celle-ci désigne la part non consommée du revenu des ménages, avec, d'une part, la formation brute de capital fixe (achat de logements neufs et travaux majeurs de rénovation et d'amélioration des bâtiments existants) qui accroissent le patrimoine non financier et d'autre part l'épargne financière qui vient alimenter les placements financiers. L'épargne brute des ménages progresse à un rythme α , soit :

$$S_{t+1} = S_t * (1 + \alpha) \quad (2)$$

Le risque de surestimation est également présent avec un taux de croissance de l'épargne brute trop élevé. Par exemple, si l'on fixe le taux de

valorisation du patrimoine des ménages à 2%, et qu'on fait varier le taux de croissance de l'épargne brute : avec un taux à 1% le patrimoine atteint 27 646 Mds€ en 2040 (38 469 Mds€ en 2050) ; avec un taux à 5%, il s'élève à 30 129 Mds€ en 2040 (47 332 Mds€ en 2050).

Estimation des montants transmis chaque année

Plusieurs méthodes sont utilisées dans la littérature économique pour estimer les montants transmis chaque année. Dans sa note « Peut-on éviter une société d'héritiers ? »⁶ France Stratégie cite deux méthodes couramment utilisées pour estimer les flux passés.

La première, dite « des flux fiscaux », consiste à exploiter les données de l'administration fiscale et à les corriger de la non-déclaration (actifs exonérés, transmissions exonérées de déclaration). Cependant, en plus des contraintes liées à l'accessibilité de ces données confidentielles, la dernière « Enquête DMTG » disponible rend compte de données arrêtées à 2010⁷. La non-reconduction de cette enquête limite l'utilisation de données passées récentes pour faire des tests rétroactifs de validité du modèle.

La deuxième méthode, dite « des flux économiques », consiste à estimer le montant transmis sur une année donnée w_t à partir du patrimoine économique des ménages (W_t), du taux de mortalité des adultes (d_t), d'un ratio de richesse relative des décédés par rapport aux vivants (μ) et d'un ratio des donations déclarées sur les successions déclarées⁸ (v). On a :

$$w_t = d_t * W_{t-1} * \mu * (1 + v) \quad (3)$$

Avec d_t qui provient des données de recensement de population de l'Insee évoquées précédemment⁹, W_t des comptes nationaux publiés par l'Insee¹⁰, μ calculé à partir de l'enquête *Histoire de vie et Patrimoine* de l'Insee¹¹, égal à 112,1%¹², supposé constant et v , fixé à 0,63, qui est tiré des travaux d'estimation menés par Jonathan Goupille-Lebret

⁵ Les dettes du défunt ne disparaissent pas lors d'une transmission : elles sont automatiquement transmises à la succession. Pour estimer les montants transférés, déduire les dettes de l'actif à l'échelle de l'ensemble des ménages français est donc nécessaire.

⁶ [Peut-on éviter une société d'héritiers ?](#), France Stratégie, Clément Dherbécourt, Janvier 2017

⁷ La non-reconduction de cet exercice a été relevée par la Cour des Comptes dans sa Communication à la commission des finances de l'Assemblée nationale de juin 2024 intitulée « Les droits de succession ». Elle constate que l'interruption de cette enquête a conduit à un appauvrissement des données accessibles : la DGFIP ne dispose aujourd'hui que d'éléments (non publics) relatifs aux recettes fiscales totales et au nombre de successions et de donations taxées alors qu'elle collectait également auparavant les montants déclarés comme transmis.

⁸ Pour estimer la valeur totale des transmissions, il est nécessaire d'ajouter les sommes qui sont léguées via des donations, hors décès donc.

⁹ [Projections de population 2021-2070](#), Insee, Novembre 2021

¹⁰ [Patrimoine national par secteur institutionnel et grand type d'actif - Données annuelles 2024](#), Insee, Novembre 2025

¹¹ [Les montants de patrimoine détenus par les ménages en 2024](#), Insee, Décembre 2025

¹² Les personnes en âge d'être à la retraite sont en moyenne plus dotées en patrimoine que les ménages moins âgés ; il convient donc de tenir compte de ces disparités de richesse entre les ménages qui décèdent et les autres. Ce ratio est calculé comme le patrimoine moyen des personnes âgées de plus de 70 ans (420 300 €) divisé par celui de la population globale (374 900 €).

Goupille¹³. Cette méthode permet de faire des projections, contrairement à la première, qui a l'avantage de donner une vision précise des flux passés.

Si la première méthode donne une vision des montants effectivement transmis – via les donations et les successions – la deuxième en fournit une estimation et permet de faire des projections. Selon Piketty¹⁴, l'écart historique entre les deux méthodes varie entre 5% et 22% sur les années 1980 et 1990 et entre 5% et 15% sur les années 2000. Ces écarts indiquent que la méthode dite « des flux économiques » permet des estimations satisfaisantes et de fournir des ordres de grandeurs plutôt pertinents.

Estimation des recettes fiscales issues des transmissions de patrimoine

La projection des flux transmis permet d'estimer simplement les montants que cette grande transmission rapportera à l'État. Les **Droits de mutation à titre gratuit** (ou DMTG), qui correspondent aux recettes fiscales issues des transmissions de patrimoine, sont calculés en multipliant le taux moyen d'imposition des successions (δ) par le patrimoine économique transmis (w_t). Si la valeur de w_t est connue chaque année grâce à (1), (2) et (3), celle de δ est exogène. Selon France Stratégie, les DMTG ont connu une forte croissance depuis 35 ans¹⁵, atteignant 12,5 Mds en 2015, soit cinq fois plus qu'en 1980 (en euros constants). Si leur part dans le PIB a plus que doublé, passant de 0,22% en 1980 à 0,56% en 2015, le taux moyen d'imposition effectif, calculé par rapport au montant total annuel d'actifs transmis, a quant à lui peu évolué. Le taux d'imposition effectif des transmissions a chuté sous les 4% en 2010 (après avoir atteint 6% entre 1988 et 2000), avant de remonter à 5% en 2015. Malgré les oscillations enregistrées sur 35 ans, ce taux est revenu en 2015 à un niveau comparable à celui du début des années 1980. Dans notre exercice de projection, nous retenons un **taux d'imposition moyen des transmissions fixe** (δ) à 5,5%. Ainsi, les **montants effectivement transmis** chaque année sont égaux à $(1 - \delta) * w_t$.

Des projections sensibles à la dynamique du patrimoine

Hypothèses retenues et données initiales utilisées

Le point de départ de nos projections est l'année 2024 : le patrimoine net des ménages s'élevait à 14 953 Mds€ et leur épargne brute à 349 Mds€.

Synthèse des hypothèses et données initiales utilisées

Année 2024	
Patrimoine net des ménages	14 953 Mds€
Ratio de richesse relative des décédés par rapport aux vivants	112,10%
Ratio de donations déclarées sur successions déclarées	0,63
Epargne brute des ménages	348,6 Mds€
Taux moyen taxation des successions	5,50%

Sources : Insee, France Stratégie, Banque de France, Calculs Crédit Agricole S.A./ECO

Plusieurs scénarios sont envisagés permettant d'évaluer l'impact du taux de valorisation des actifs qui composent le patrimoine des ménages (r) et du taux de croissance annuel de l'épargne brute (α).

Scénario central : environ 8 100 Mds€ effectivement transmis d'ici 15 ans

Dans notre scénario central, le taux de valorisation annuel moyen du patrimoine des ménages est fixé à partir d'une moyenne pondérée des performances historiques respectives des composantes financière et non-financière.

Le taux de valorisation du patrimoine financier est calculé à partir des comptes financiers trimestriels : il était de 1,6% entre 1996 et 2024¹⁶. Pour simplifier, l'évolution des prix des logements (neufs et anciens) est utilisée comme proxy de la performance de la composante non-financière de l'actif des ménages. Entre 2000 et 2024, le taux de croissance moyen annualisé de la valeur des logements (neufs et anciens) était de 4%¹⁷.

¹³ [Impact des droits de succession sur le comportement d'accumulation du patrimoine](#), Jonathan Goupille-Lebert, Revue Française d'Economie, 2016

¹⁴ [On the Long-Run Evolution of Inheritance: France 1820-2050](#), Thomas Piketty, Quarterly Journal of Economics, 2011

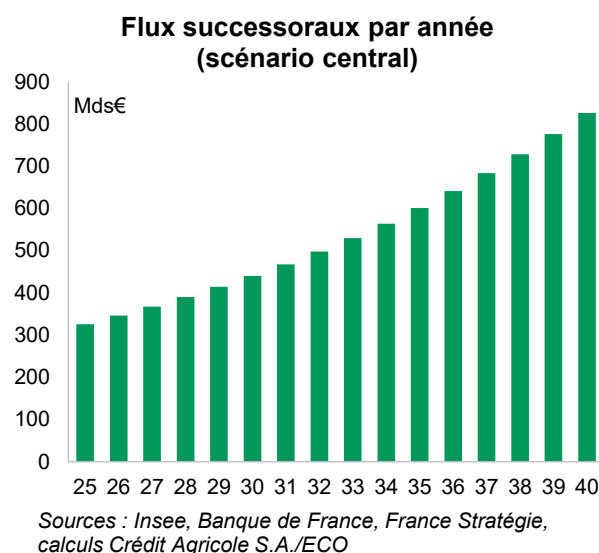
¹⁵ [Peut-on éviter une société d'héritiers ?](#), Clément Dherbécourt, France Stratégie, Janvier 2017

¹⁶ Les Tableaux d'Opérations Financières des Comptes Nationaux débutent en 1996.

¹⁷ L'indice des prix des logements (neuf et ancien) publié trimestriellement par l'Insee et les Notaires de France débute en 2000.

Compte tenu de la structure de l'actif des ménages en 2024 (58,4% d'actifs non financiers et 41,6% d'actifs financiers), le taux retenu de valorisation annuel moyen du patrimoine est de 3%. Dans ce scénario, nous estimons que l'épargne brute croîtra à un taux de 4,3% par an jusqu'à 2050, ce qui correspond au taux de croissance moyen constaté entre 1980 et 2024 pour cette variable. Quant au taux annuel de décès des adultes, il suit le scénario central des projections de population de l'Insee.

Les montants potentiellement transmis dans ce scénario s'élèvent au total à 8 500 Mds€ d'ici à 2040 et à 19 200 Mds€ à horizon 2050. En retirant les droits de succession, cela conduirait à des montants effectivement transmis d'environ 8 100 Mds€ d'ici à 2040 et 18 150 Mds€ d'ici à 2050.



Les recettes fiscales liées à la grande transmission pourraient atteindre 450 Mds€ d'ici 2040 (1 050 Mds€ à 2050). Entre 2025 et 2040, les DMTG annuels devraient passer de 18 Mds€ à près de 45 Mds€, soit une hausse approximative de 153% sur la période. En 2050, ils pourraient atteindre 73 Mds€, une augmentation de 309% par rapport à 2025. Cependant, le poids des DMTG

dans les recettes totales de l'État resterait modeste. En considérant un rythme de croissance des recettes de l'État de 2% par an d'ici à 2050, le ratio DMTG sur recettes de l'État passerait de 1,2% en 2025 à 2,1% en 2040 et 2,9% en 2050.

Scénarios alternatifs

Le modèle développé apparaît toutefois assez sensible aux hypothèses retenues, en particulier au taux de valorisation des actifs qui composent le patrimoine des ménages (r) et au taux de croissance annuel de l'épargne brute (α). C'est pourquoi nous avons effectué les calculs pour d'autres valeurs de ces paramètres. Les scénarios alternatifs présentés reposent alors sur des valeurs de r qui varient entre -5% et 5% et de α compris entre 0% et 5%. Cela permet notamment de projeter les montants transmis et les recettes fiscales dans des cas extrêmes : forte progression et effondrement du patrimoine des ménages.

Dans un scénario adverse extrême où r est de -5% et α de 0%, les montants potentiellement transmis s'élèvent environ à 4 600 Mds€ à horizon 2040 et à 7 000 Mds€ pour 2050. Les recettes fiscales projetées sont de 250 Mds€ d'ici à 2040 et 400 Mds€ d'ici à 2050 (respectivement 4 350 Mds€ et 6 600 Mds€ pour les sommes effectivement transmises). Cela correspond à une baisse de 19% des DMTG annuels entre 2025 et 2040 (et 31% en comparant 2050 à 2025).

Dans un scénario très favorable, où r et α sont à 5%, les sommes potentiellement transmises atteindraient environ 9 950 Mds€ d'ici à 2040, et 25 300 Mds€ d'ici à 2050 (respectivement 9 400 Mds€ et 23 900 Mds€ pour les sommes effectivement transmises). Les recettes fiscales s'élèveraient à 550 Mds€ d'ici à 2040 et de 1 400 Mds€ d'ici à 2050. Cela correspond à une hausse de 222% des DMTG entre 2025 et 2040 (et 522% en comparant 2050 à 2025).

L'ensemble des résultats des scénarios sont présentés dans les annexes.

Annexes¹⁸

Montants potentiellement transmis à horizon 2040 (Mds€)

¹⁸ En ligne des tableaux figurent les hypothèses sur le taux de croissance annuel de l'épargne brute. En colonne figurent celles sur le taux de valorisation annuel du patrimoine.

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	4592	4913	5265	5650	6072	6534	7041	7596	8206	8875	9609
	1%	4631	4955	5308	5695	6119	6583	7092	7649	8261	8933	9669
	2%	4674	4999	5354	5743	6169	6635	7146	7706	8320	8994	9734
	3%	4719	5046	5403	5794	6222	6690	7204	7766	8383	9060	9803
	4%	4768	5097	5456	5849	6279	6750	7266	7831	8451	9130	9876
	5%	4820	5151	5512	5908	6340	6813	7332	7900	8522	9205	9954

Montants potentiellement transmis à horizon 2050 (Mds€)

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	6992	7734	8591	9585	10739	12084	13654	15490	17643	20170	23141
	1%	7167	7920	8789	9795	10964	12324	13911	15765	17938	20487	23483
	2%	7365	8130	9012	10033	11216	12593	14199	16074	18269	20842	23865
	3%	7590	8368	9264	10301	11502	12897	14523	16420	18639	21240	24292
	4%	7845	8638	9551	10604	11824	13240	14888	16810	19056	21685	24769
	5%	8136	8945	9876	10948	12189	13628	15300	17249	19524	22186	25305

Recettes fiscales à horizon 2040 (Mds€)

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	253	270	290	311	334	359	387	418	451	488	528
	1%	255	273	292	313	337	362	390	421	454	491	532
	2%	257	275	294	316	339	365	393	424	458	495	535
	3%	260	278	297	319	342	368	396	427	461	498	539
	4%	262	280	300	322	345	371	400	431	465	502	543
	5%	265	283	303	325	349	375	403	434	469	506	547

Recettes fiscales à horizon 2050 (Mds€)

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	385	425	473	527	591	665	751	852	970	1109	1273
	1%	394	436	483	539	603	678	765	867	987	1127	1292
	2%	405	447	496	552	617	693	781	884	1005	1146	1313
	3%	417	460	510	567	633	709	799	903	1025	1168	1336
	4%	431	475	525	583	650	728	819	925	1048	1193	1362
	5%	447	492	543	602	670	750	842	949	1074	1220	1392

Montants effectivement transmis à horizon 2040 (Mds€)

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	4339	4643	4976	5340	5738	6175	6654	7178	7754	8387	9080
	1%	4377	4682	5016	5382	5782	6221	6702	7229	7807	8441	9138
	2%	4417	4724	5060	5427	5829	6270	6753	7282	7863	8500	9198
	3%	4460	4768	5106	5475	5880	6322	6808	7339	7922	8562	9263
	4%	4506	4816	5156	5527	5934	6379	6866	7400	7986	8628	9333
	5%	4555	4868	5209	5583	5991	6439	6929	7465	8054	8699	9406

Montants effectivement transmis à horizon 2050 (Mds€)

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	6608	7309	8119	9058	10149	11420	12903	14638	16672	19060	21868
	1%	6773	7484	8305	9257	10361	11646	13145	14898	16952	19361	22192
	2%	6960	7683	8516	9481	10600	11901	13418	15190	17264	19696	22552
	3%	7172	7908	8755	9734	10869	12188	13724	15517	17614	20072	22956
	4%	7414	8163	9025	10021	11174	12512	14069	15885	18008	20493	23407
	5%	7689	8453	9332	10346	11519	12878	14459	16300	18451	20966	23913

Montant des droits de succession en 2040 (Mds€)

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	14,4	16,4	18,7	21,3	24,3	27,8	31,7	36,2	41,3	47,1	53,7
	1%	14,8	16,9	19,2	21,8	24,8	28,3	32,2	36,7	41,9	47,7	54,3
	2%	15,3	17,3	19,7	22,3	25,4	28,9	32,9	37,4	42,5	48,4	55,1
	3%	15,8	17,8	20,2	22,9	26,0	29,5	33,5	38,1	43,3	49,2	55,9
	4%	16,3	18,4	20,8	23,5	26,6	30,2	34,2	38,8	44,1	50,0	56,8
	5%	16,9	19,0	21,4	24,2	27,4	30,9	35,0	39,7	44,9	50,9	57,7

Montant des droits de succession en 2050 (Mds€)

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	12,4	14,9	18,1	22,0	26,9	32,9	40,5	50,0	61,8	76,5	94,8
	1%	13,5	16,1	19,3	23,3	28,3	34,5	42,2	51,9	63,8	78,7	97,3
	2%	14,7	17,4	20,8	24,9	30,0	36,3	44,2	54,0	66,2	81,3	100,1
	3%	16,2	19,0	22,5	26,7	32,0	38,5	46,6	56,6	69,0	84,3	103,4
	4%	18,0	20,9	24,5	28,9	34,3	41,0	49,3	59,5	72,2	87,8	107,2
	5%	20,1	23,2	26,9	31,5	37,1	44,0	52,5	62,9	75,9	91,8	111,5

Poids des droits de succession dans le total des recettes fiscales de l'État en 2040

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	0,7%	0,8%	0,9%	1,0%	1,2%	1,3%	1,5%	1,7%	2,0%	2,2%	2,6%
	1%	0,7%	0,8%	0,9%	1,0%	1,2%	1,4%	1,5%	1,8%	2,0%	2,3%	2,6%
	2%	0,7%	0,8%	0,9%	1,1%	1,2%	1,4%	1,6%	1,8%	2,0%	2,3%	2,6%
	3%	0,8%	0,9%	1,0%	1,1%	1,2%	1,4%	1,6%	1,8%	2,1%	2,4%	2,7%
	4%	0,8%	0,9%	1,0%	1,1%	1,3%	1,4%	1,6%	1,9%	2,1%	2,4%	2,7%
	5%	0,8%	0,9%	1,0%	1,2%	1,3%	1,5%	1,7%	1,9%	2,1%	2,4%	2,8%

Poids des droits de succession dans le total des recettes fiscales de l'État en 2050

		-5%	-4%	-3%	-2%	-1%	0%	1%	2%	3%	4%	5%
α	0%	0,5%	0,6%	0,7%	0,9%	1,1%	1,3%	1,6%	2,0%	2,4%	3,0%	3,7%
	1%	0,5%	0,6%	0,8%	0,9%	1,1%	1,4%	1,7%	2,0%	2,5%	3,1%	3,8%
	2%	0,6%	0,7%	0,8%	1,0%	1,2%	1,4%	1,7%	2,1%	2,6%	3,2%	3,9%
	3%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%	1,3%	1,5%	1,8%	2,2%	2,7%	3,3%	4,1%
	4%	0,7%	0,8%	1,0%	1,1%	1,3%	1,6%	1,9%	2,3%	2,8%	3,4%	4,2%
	5%	0,8%	0,9%	1,1%	1,2%	1,5%	1,7%	2,1%	2,5%	3,0%	3,6%	4,4%

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :



Monde – Scénario macro-économique 2026-2027 – Décembre 2025

[En comptant sur le soutien de la politique budgétaire,
contrepoids à l'adversité](#)

Date	Titre	Thème
09/03/2026	<u>Podcast – Les faits marquants de la semaine – 09 mars 2026</u>	Monde
09/03/2026	<u>Stablecoins, quels impacts sur les grands équilibres macro-économiques ?</u>	Banque, fintech
06/03/2026	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
05/03/2026	<u>PIB par habitant en Europe : un déclin relatif de la France, sans décrochage</u>	France, Europe
02/03/2026	<u>Podcast – Les faits marquants de la semaine – 2 mars 2026</u>	Monde
27/02/2026	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
25/02/2026	<u>France – 2025, année record pour les défaillances, mais aussi pour les créations d'entreprises</u>	France
24/02/2026	<u>Thaïlande – La victoire des conservateurs permettra-t-elle de relancer la panne moteur de la croissance ?</u>	Asie
23/02/2026	<u>Podcast – Les faits marquants de la semaine – 23 février 2026</u>	Monde
20/02/2026	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
18/02/2026	<u>Zone euro – Accélération des défaillances en fin d'année 2025</u>	Zone euro
17/02/2026	<u>Royaume-Uni – Système bancaire : une révision du cadre prudentiel</u>	Royaume-Uni, banque
16/02/2026	<u>ECO Tour 2026 : état de l'économie française secteur par secteur</u>	Sectoriel, économie, France
13/02/2026	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
13/02/2026	<u>France – Une hausse du taux de chômage en fin d'année 2025 à relativiser</u>	France

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques :** Datalab ECO

Secrétariat de rédaction : Nathalie Marcet

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces

sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.